

# ÉTATS FINANCIERS

## 2021

### RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.


L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Daniel Gobeil

Le 1<sup>er</sup> vice-président,



Alain Brassard

Le 18 février 2022

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

#### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2021 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes

indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*<sup>1</sup>

Brossard  
Le 18 février 2022

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105474

# BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2021

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2021 Total \$	2020 Total \$
<b>Actif</b>								
<b>Court terme</b>								
Encaisse	4 936 585	3 866 232	—	22 853 612	21 959 917	—	53 616 346	34 510 647
Débiteurs (note 4)	294 466	438 064	—	250 491 174	698 419	—	251 922 123	248 201 181
Créances interfonds, sans intérêt	2 073 747	3 920 902	5 774	—	—	(6 000 423)	—	—
Placements (note 6)	2 000 000	3 200 000	—	—	4 500 000	—	9 700 000	14 200 000
Frais payés d'avance	175 376	1 564 219	—	—	—	—	1 739 595	1 240 479
	9 480 174	12 989 417	5 774	273 344 786	27 158 336	(6 000 423)	316 978 064	298 152 307
<b>Long terme</b>								
Sommes à percevoir des producteurs (note 5)	—	—	—	52 708	—	—	52 708	64 340
<b>Placements (notes 6 et 15)</b>								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 653 050	—	—	—	1 653 050	1 609 766
Autres placements	4 503 737	9 503 737	370 050	—	2 000 000	—	16 377 524	15 725 247
	4 503 856	9 503 737	2 023 100	—	2 000 000	—	18 030 693	17 335 132
Immobilisations (note 8)	2 579 062	43 171	—	—	—	—	2 622 233	1 279 498
Autres éléments d'actif	318 677	—	—	—	—	—	318 677	295 678
	16 881 769	22 536 325	2 028 874	273 397 494	29 158 336	(6 000 423)	338 002 375	317 126 955
<b>Passif</b>								
<b>Court terme</b>								
Créditeurs et charges à payer (note 9)	3 101 671	761 726	—	264 803 821	21 027 180	—	289 694 398	263 849 406
Créances interfonds, sans intérêt	360 782	—	33 478	5 535 172	70 991	(6 000 423)	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	3 058 501	—	—	3 058 501	4 697 905
Réserve d'ajustements (note 7)	—	—	—	—	8 060 165	—	8 060 165	8 314 085
Revenus reportés (note 5)	142 124	—	—	—	—	—	142 124	195 114
	3 604 577	761 726	33 478	273 397 494	29 158 336	(6 000 423)	300 955 188	277 056 510
<b>Long terme</b>								
Revenus reportés (note 5)	116 882	—	—	—	—	—	116 882	161 375
	3 721 459	761 726	33 478	273 397 494	29 158 336	(6 000 423)	301 072 070	277 217 885
<b>Soldes de fonds</b>								
Investis en immobilisations	2 424 087	43 171	—	—	—	—	2 467 258	1 072 266
<b>Grevés d'affectations externes</b>								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(86 807)	—	—	—	—	—	(86 807)	160 766
Affectés au programme proAction	1 371 818	—	—	—	—	—	1 371 818	2 944 081
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis)	—	—	2 023 100	—	—	—	2 023 100	1 827 539
Libres d'affectations	9 451 212	21 731 428	(27 704)	—	—	—	31 154 936	33 904 418
	13 160 310	21 774 599	1 995 396	—	—	—	36 930 305	39 909 070
	16 881 769	22 536 325	2 028 874	273 397 494	29 158 336	(6 000 423)	338 002 375	317 126 955

Engagements (note 14)

\* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2021 Total \$	2020 Total \$
<b>Produits</b>					
Prélèvements	15 558 701	46 778 460	369 790	62 706 951	56 399 419
Retenues-qualité	894 643	—	—	894 643	1 470 624
Pénalité proAction	373 675	—	—	373 675	478 682
Intérêts	333 674	374 233	74	707 981	951 896
	17 160 693	47 152 693	369 864	64 683 250	59 300 621
<b>Charges</b>					
Activités de promotion	—	2 524 938	—	2 524 938	5 981 941
Campagnes publicitaires	—	23 725 063	—	23 725 063	17 854 618
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 081 080	22 563 882	—	23 644 962	22 820 674
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 450 145	—	—	3 450 145	3 236 355
Exploitation	8 599 990	717 268	—	9 317 258	9 455 180
Formation, information et publications	67 980	—	—	67 980	178 965
Programme proAction	1 945 938	—	—	1 945 938	1 988 609
Programmes-qualité du lait	586 105	—	—	586 105	523 452
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	248 205	248 205	367 930
Recherche	539 272	—	—	539 272	361 333
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	395 345	—	—	395 345	786 406
Réunions des administrateurs et des membres	1 216 804	—	—	1 216 804	958 239
	17 882 659	49 531 151	248 205	67 662 015	64 513 702
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	(721 966)	(2 378 458)	121 659	(2 978 765)	(5 213 081)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021 \$	2020 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	126 439 680	149 384 400
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	126 693 600	149 572 800
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(253 920)	(188 400)
Réserve d'ajustements au début	8 314 085	8 502 485
<b>Réserve d'ajustements à la fin (note 7)</b>	<b>8 060 165</b>	<b>8 314 085</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	1 029 872	160 766	2 944 081	9 747 557
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(232 994)*	(86 807)	(1 572 263)	1 170 098
Acquisitions d'immobilisations	1 627 209	—	—	(1 627 209)
Virement interfonds	—	(160 766)	—	160 766
<b>Soldes à la fin</b>	<b>2 424 087</b>	<b>(86 807)</b>	<b>1 371 818</b>	<b>9 451 212</b>

\* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 437 052 \$ (370 548 \$ en 2020) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 204 058 \$ (155 566 \$ en 2020).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## ÉVOLUTION DU SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2021 Total \$	2020 Total \$
<b>Recettes</b>					
Provenant des ventes de lait (note 10)	2 863 804 778	—	—	2 863 804 778	2 749 595 873
Intérêts	88 299	—	—	88 299	150 778
	<b>2 863 893 077</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 863 893 077</b>	<b>2 749 746 651</b>
<b>Distribution des recettes</b>					
Versements nets aux producteurs	2 690 113 246	—	—	2 690 113 246	2 582 486 411
Déduction pour frais de transport	99 519 641	(99 519 641)	—	—	—
Prélèvements	62 706 951	—	—	62 706 951	56 399 419
Retenues-qualité	894 643	—	—	894 643	1 470 624
Pénalité proAction	373 675	—	—	373 675	478 682
Cession temporaire de quotas	6 946 366	—	—	6 946 366	5 821 395
Frais d'analyse des échantillons de lait	2 545 047	—	—	2 545 047	2 466 243
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 650 569	—	—	1 650 569	1 580 730
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 11)	—	99 408 929	—	99 408 929	93 906 564
Programme de calibrage	257 676	—	—	257 676	236 116
Programme de lait-école	337 870	—	—	337 870	337 519
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	297 509	—	—	297 509	391 999
	<b>2 865 643 193</b>	<b>(110 712)</b>	<b>—</b>	<b>2 865 532 481</b>	<b>2 745 575 702</b>
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes	(1 750 116)	110 712	—	(1 639 404)	4 170 949
Soldes à verser aux producteurs au début	5 136 648	(588 743)	150 000	4 697 905	526 956
<b>Soldes à verser aux producteurs à la fin (note 12)</b>	<b>3 386 532</b>	<b>(478 031)</b>	<b>150 000</b>	<b>3 058 501</b>	<b>4 697 905</b>

\* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement		2021 Total \$	2020 Total \$
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Grevé d'affectations externes			
		Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss)	Libre d'affectations \$		
42 394	24 110 663	1 827 539	46 198	39 909 070	45 122 151
(8 464)	(2 369 994)	195 561	(73 902)	(2 978 765)	(5 213 081)
9 241	(9 241)	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
43 171	21 731 428	2 023 100	(27 704)	36 930 305	39 909 070

## FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021 \$	2020 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	(2 978 765)	(5 213 081)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	445 516	377 923
Quote-part de la perte de Novalait inc.	248 205	367 930
	(2 285 044)	(4 467 228)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(1 639 404)	4 170 949
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(253 920)	(188 400)
Autres (note 16)	21 504 452	(23 562 115)
	19 611 128	(19 579 566)
	17 326 084	(24 046 794)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de placements	(11 643 767)	(10 129 841)
Dispositions de placements	15 200 000	9 700 000
Acquisitions d'immobilisations	(1 788 250)	(560 844)
Sommes à percevoir des producteurs	11 632	193 592
	1 779 615	(797 093)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	19 105 699	(24 843 887)
Encaisse au début	34 510 647	59 354 534
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>53 616 346</b>	<b>34 510 647</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

## 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective du lait de vache produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

## 2. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Organisation a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également qu'un organisme comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES

### Base de présentation

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

### Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

### **Comptabilité par fonds**

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (non présenté). Ce secteur d'activité est entièrement financé par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction pour faire suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.



Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

### **Participations dans les sociétés satellites**

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

### **Participation dans la coentreprise**

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 15 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

### **Dépréciation des participations dans les sociétés satellites et la coentreprise**

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

#### *Amortissement*

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Matériel roulant	8 et 10 ans
Équipement de bureau	5 ans

#### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

## Constatation des produits

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités pour des livraisons de lait non déclarées sont constatés lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Régime de retraite

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2018, ce régime présente un déficit de solvabilité de 6 085 100 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 325 599 \$ (319 313 \$ en 2020) pour tout le personnel participant couvrant les volets à cotisations définies et à prestations définies.

## Estimations comptables

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## 4. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Clients et autres	149 785	27 615	—	—	177 400	216 475
Entreprises laitières	—	—	249 451 008	—	249 451 008	246 673 061
Intérêts courus	70 337	198 170	8 383	23 554	300 444	273 007
Les Producteurs laitiers du Canada	—	1 035	—	—	1 035	2 461
Producteurs	—	—	329 655	632 851	962 506	379 034
Sociétés satellites	4 370	—	—	—	4 370	172
Subvention du MAPAQ	—	—	375 000	—	375 000	—
Taxes de vente	—	207 429	235 231	—	442 660	429 336
Transporteurs	—	—	91 897	—	91 897	114 503
Union des producteurs agricoles	69 974	3 815	—	42 014	115 803	113 132
	294 466	438 064	250 491 174	698 419	251 922 123	248 201 181

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre ayant fait l'objet d'une facturation en janvier 2022, dont 82 % au 31 décembre 2021 (82 % au 31 décembre 2020) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

## 5. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

### Ordinateurs de poche – Fonds d'administration et Fonds du pool

Pour la saisie des collectes de lait à la ferme, l'Organisation a acquis en 2021 des ordinateurs de poche pour 151 800 \$. Un investissement antérieur de 900 045 \$ couvrait l'achat d'ordinateurs de poche, le contrat d'entretien d'une durée de cinq ans et les coûts de développement nécessaires à leur utilisation. Ces sommes sont réparties dans les frais de transport selon la durée de vie utile estimative des investissements. Au cours de l'exercice, un montant de 242 083 \$ (193 591 \$ en 2020) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2021, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élevaient à 167 650 \$ (257 932 \$ en 2020) dont 114 942 \$ (193 592 \$ en 2020) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 52 708 \$ (64 340 \$ en 2020) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

## 6. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2021 Total \$	2020 Total \$
<b>Participations dans les sociétés satellites</b>						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
<b>Participation dans la coentreprise</b>						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 653 050	—	1 653 050	1 609 766
<b>Autres placements</b>						
Dépôts à terme <sup>1</sup>	3 000 000	10 000 000	—	2 000 000	15 000 000	19 000 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande <sup>1</sup>	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés <sup>2</sup>	1 503 737	1 503 737	—	—	3 007 474	3 007 474
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt <sup>3</sup>	—	—	370 050	—	370 050	217 773
	6 503 737	12 703 737	370 050	6 500 000	26 077 524	29 925 247
Placements échéant au cours du prochain exercice	2 000 000	3 200 000	—	4 500 000	9 700 000	14 200 000
	4 503 737	9 503 737	370 050	2 000 000	16 377 524	15 725 247

1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 0,65 % à 3,20 % (de 1,09 % à 3,40 % en 2020) et viennent à échéance de janvier 2022 à mars 2025 (de janvier 2021 à mars 2025 en 2020).

2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. Au 31 décembre 2021, les placements détenus viennent à échéance en décembre 2024. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 1,55 % et le taux maximum annuel fixé est de 6,96 %. Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et le taux réel l'année de l'échéance.

3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 29 148 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (46 570 actions en 2020) pour un coût de 291 490 \$ (465 700 \$ en 2020).

## 7. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

## 8. IMMOBILISATIONS – FONDIS D'ADMINISTRATION ET FONDIS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	7 704 687	5 120 370	2 584 317	1 234 075
Matériel roulant	76 531	40 965	35 566	42 394
Équipement de bureau	9 532	7 182	2 350	3 029
	7 790 750	5 168 517	2 622 233	1 279 498

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 445 516 \$ (377 923 \$ en 2020).

## 9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	130 984	—	—	—	130 984	114 183
Coentreprise	—	—	74 380	—	74 380	75 318
Entreprises laitières	32 898	—	—	—	32 898	4 287
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	22 673 667	—	22 673 667	14 719 263
Fournisseurs et frais courus	2 080 987	760 301	625 401	—	3 466 689	3 025 986
Producteurs	—	—	232 821 419	21 027 180	253 848 599	235 744 585
Sociétés satellites	100 442	—	729 938	—	830 380	440 691
Taxes de vente	56 712	—	—	—	56 712	578 139
Transporteurs	—	—	7 879 016	—	7 879 016	8 461 577
Union des producteurs agricoles	699 648	1 425	—	—	701 073	685 377
	3 101 671	761 726	264 803 821	21 027 180	289 694 398	263 849 406

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre payées en janvier 2022.

## 10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDIS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit:

	2021 \$	2020 \$
Ventes provinciales	2 990 628 736	2 841 105 808
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(126 823 958)	(91 509 935)
	2 863 804 778	2 749 595 873

## 11. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit:

	2021 \$	2020 \$
Frais de transport	91 825 551	87 933 208
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	7 583 378	5 973 356
	99 408 929	93 906 564

## 12. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 3 386 532 \$ à verser aux producteurs (5 136 648 \$ en 2020) est sujet à révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les corrections sont portées aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

## 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

#### *Risque de crédit*

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

#### *Risque de marché*

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

## 14. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les quatre prochains exercices s'établissent à 12 075 000 \$ en 2022, à 3 530 000 \$ en 2023, à 1 352 000 \$ en 2024 et à 1 001 000 \$ en 2025. Ces ententes se détaillent comme suit :

### Convention de l'immeuble

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 13,78 % en 2021. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

### Location de locaux commerciaux

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 319 000 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

### Dosage des composants aux fins de paiement du lait

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Une entente de service pour l'analyse des bactéries totales de trois échantillons additionnels par mois par producteur est en préparation. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 3 060 000 \$ en 2022.

### Coûts de production

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2022 et 2023. Les versements futurs de ces ententes s'établissent à 410 000 \$ en 2022, à 364 000 \$ en 2023 et à 175 000 \$ en 2024.

### Soutien technique aux producteurs de lait

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2022 s'élèvent à 417 000 \$.

### Frais de validation, d'évaluation des animaux et de recherche

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes accumulées du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation du programme proAction et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière de santé animale et autres sujets d'intérêt pour les années 2022 et 2023. Les versements estimatifs sont de 1 362 000 \$ en 2022 et de 1 115 000 \$ en 2023.

### Service de calibrage des bassins refroidisseurs

L'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2022 s'élèvent à 258 000 \$.

### Soutien aux conseils régionaux et services aux producteurs

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs de toutes les régions.

Des contrats de service ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2022 s'établit à 1 416 000 \$.

## **Campagnes publicitaires, activités de promotion et programme de lait-école**

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'Organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour les années scolaires 2020-2025. L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 4 272 000 \$ en 2022, de 1 613 000 \$ en 2023, de 728 000 \$ en 2024 et de 540 000 \$ en 2025.

## **Autres**

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait, un programme de lait-école ainsi qu'un projet de recherche pour étudier l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la qualité du lait. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 561 000 \$ en 2022, à 438 000 \$ en 2023, à 449 000 \$ en 2024 et à 461 000 \$ en 2025.

## **15. SOCIÉTÉS ET ORGANISMES APPARENTÉS**

### **L'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs laitiers du Canada**

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

### **Valacta, société satellite**

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation a 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

### **Centre d'insémination artificielle du Québec, société satellite**

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

### Novalait inc., coentreprise

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2021 se présentent comme suit:

	2021 \$	2020 \$
<b>Situation financière</b>		
Total des actifs	3 653 270	3 386 545
Total des passifs	347 168	167 013
Capitaux propres	3 306 102	3 219 532
	3 653 270	3 386 545
<b>Résultats des activités</b>		
Total des produits	27 514	57 554
Total des charges	523 924	(793 414)
Perte nette	(496 410)	(735 860)
<b>Flux de trésorerie</b>		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(131 389)	(770 018)
Entrées de fonds – activités de financement	712 856	1 208 126
Sorties de fonds – activités d'investissement	(146 506)	(372 575)
Augmentation de l'encaisse	434 961	65 533

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

### 16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2021 \$	2020 \$
Débiteurs	(3 720 942)	(9 549 140)
Frais payés d'avance	(499 116)	(957 661)
Autres éléments d'actif	(22 999)	29 727
Créditeurs et charges à payer	25 844 992	(12 966 425)
Revenus reportés	(97 483)	(118 616)
	21 504 452	(23 562 115)



## 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers non consolidés, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent:

	2021 \$	2020 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation: loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	829 484	841 996
Produits: intérêts	101 391	161 360
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation: programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	1 394 109	1 199 747
État de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes: frais d'analyse des échantillons de lait	2 527 554	2 395 794